Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212202949-20251128-2025_11_05-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du **28 novembre 2025**
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT, Claudine CAUMONT

ABSENTS EXCUSES : Catherine LE PROVOST

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Date de la convocation : 20 novembre 2025

2025-11-05 : Aménagement autour des fontaines vers le lavoir

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les fouilles effectuées le mois dernier afin de retrouver l'ancien lavoir qui apparaît sur les anciennes photos dans le prolongement des fontaines, n'ont pas permis de mettre à jour ce lavoir dont les pierres ont dû être enlevées lors de la création du lavoir actuel datant des années 50.

Cependant les services des bâtiments de France, qui se sont déplacés pour suivre ce dossier dans la mesure où les fontaines sont classées, ont fait des préconisations afin d'aménager les abords des fontaines en adéquation avec leur statut.

Ainsi, ils proposent de prévoir pour l'ensemble un sol perméable. Autour des fontaines ils préconisent un sol en dalles de granit et le reste du cheminement vers le lavoir en stabilisé ou pelouse, par exemple.

Si la commune souhaite conserver l'implantation d'une table de pique-nique, celle-ci sera du côté du lavoir et sera intégrée de manière à être peu perceptible depuis la place des fontaines.

De plus, un accompagnement paysagé destiné à masquer le lavoir serait souhaitable. En effet cette construction des années 50 nuit à la qualité des abords du monument historique. Ce projet d'aménagement sera l'occasion d'intégrer au mieux cette construction existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE les propositions des bâtiments de France concernant l'aménagement des abords des fontaines**
- **AUTORISE Monsieur le maire à faire toutes les démarches pour commencer les travaux**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gildas GUYADER